

TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

Département de l'Oise

COMMUNE DE MERY LA BATAILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4



ARRÊT

Vu pour être annexé à la
délibération

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à
l'arrêté

DOSSIER APPROUVE

EXECUTOIRE

A compter du

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Aménagement Environnement Topographie

9, Rue Jean Jaurès
B.P. 225
60132 St Just-en-Chaussée
Tel : 03 44.77.62.30
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts
e-mail : aet.geometres@wanadoo.fr
Site : www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr

12-14, Rue St Germain
60200 Compiègne
Tel : 03 44.20.28.67
Fax : 03 44.77.62.39

Accès et liaison viaire adaptée

Afin de permettre une liaison cohérente avec l'aménagement récent dans le prolongement de la rue Jules Devoir, les axes principaux de circulation doivent être valorisés. Il convient de prolonger les liaisons viaires existantes dans le souci d'une desserte adaptée à la vocation de la zone et à la circulation des véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères.

La réalisation de places de stationnement visiteurs devra être recherchée afin de structurer l'espace sans interférence des différentes utilisations (liaison viaire, liaison piétonne et stationnement).

Photographie des liaisons viaires de la zone HLM en cours de construction



Une urbanisation attentive aux déplacements piétons

Actuellement, plusieurs sentes piétonnes desservent le site d'études :

- sentes piétonnes depuis le nouvel aménagement dans le prolongement de la rue Jules Devoir
- sente piétonne depuis la rue du médecin major Jean Leduc
- liaison piétonne principale constituée par la rue du fossé

L'ensemble de ces liaisons doivent être préservés et valorisés.

Photographie de la liaison piétonne depuis la rue du médecin major Jean Leduc



Conserver l'aspect champêtre de la rue du fossé

L'aménagement du site d'études ne doit pas modifier la vocation de la rue du fossé. Les jardins des constructions futures attenantes à cette liaison devront être plantés tout en préservant la végétation existante. Les clôtures seront végétales afin de renforcer le caractère actuel de ce chemin. Cet itinéraire vert en cœur de village constitue un atout de déplacement vers les équipements communaux et de liaison entre les différents tissus urbain. L'ensemble constitue un maillage exceptionnel au sein du territoire de Méry la Bataille.

Photographie de la liaison piétonne de la rue du fossé



Orientations d'aménagement et de programmation

Zone 2AU (« Le courtil Gaillard »)

Vocation du secteur

C'est un secteur exclusivement réservé à l'habitat. Le schéma d'aménagement définit les principes de circulation viaire et piétonne suivant le secteur d'extension dans le prolongement de la rue Jules Devoir. Une attention particulière est apportée à la circulation piétonne avec la particularité d'être à proximité de la rue du fossé dont la préservation du caractère champêtre et piéton est un enjeu primordial.

Contexte

Ce site est situé en frange villageoise dans le prolongement des secteurs d'extension réalisés rue Jules Devoir.

Il présente l'avantage de permettre le rattachement du tissu ancien avec le tissu pavillonnaire récent.

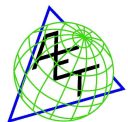
L'ensemble est notamment attaché au système urbain du village par la trame de liaison piétonne importante qui est programmée et préservée. L'urbanisation de cette zone permettra de favoriser la compacité du tissu urbain sans altérer la silhouette urbaine actuelle. Suivant l'analyse au sein du rapport de présentation, l'ouverture à l'urbanisation de cette zone devra analyser la gestion pluviale de l'ensemble du territoire et obliger à une gestion pluviale sur site.

Photographie de la perspective paysagère depuis la rue de Ménévillers



Photographie depuis la rue du fossé





Principes d'orientations d'aménagement

Commune de Méry la Bataille / Plan Local d'Urbanisme

Lieu-dit "Le courtil Gaillard"



LEGENDE



Projet d'aménagement en cours de réalisation



Emprise du projet d'aménagement



Circulation piétonne à maintenir



Végétation à maintenir



Jardin planté
Prescription clôtures



Accès / Trame viaire